



PRIX SILVER VALLEY

Le concours d'innovation pour la transition démographique

LE RÈGLEMENT

COMITÉ DES PARTENAIRES PRIX SILVER VALLEY 2026



Sommaire

Table des matières

Sommaire	1
Article 1 : Le Prix Silver Valley	2
1.1 Silver Valley	2
1.2 Le Prix Silver Valley	2
1.3 L'agenda	3
2.1 Conditions d'éligibilité	10
Article 3 : Candidature	11
3.1 Processus d'inscription	11
Article 4 : Évaluation	14
4.1 Processus d'évaluation	14
4.2 Méthodologie d'évaluation (R.U.I.S)	14
4.3 Le dossier de candidature	15
4.4 Le Jury R.U.I.S	15
Article 5 : Récompenses	16
5.1 Distinctions	16
5.2 Remise des prix	17
5.3. Engagements du lauréat	18
5.4 Engagement du Comité de partenaires	18
5.5 Modalités de versement	19
5.6 Conditions de suivi du Lauréat	20
5.7 Cas d'annulation du bénéfice	20
Article 6 : Communication	21
6.1 Communication	21
6.2 Charte graphique	22
Article 7 : Confidentialité	22
7.1 Protection des informations confidentielles	22
7.2 Protection intellectuelle	23
7.3 Conflits d'intérêts	23
7.4 Protection des informations à caractère personnel	23
Article 8 : Responsabilité	24
8.1 Responsabilité de Silver Valley	24
8.2 Acception du règlement	24

Article 1 : Le Prix Silver Valley

1.1 Silver Valley

Silver Valley est le premier pôle d'innovation européen dédié à la transition démographique. Il fédère plus de 230 organisations de la Silver Économie, filière transversale qui répond aux besoins et usages des seniors et de leur entourage. Un écosystème unique en Europe qui a pour objectif de préparer la société de la longévité, d'accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions innovantes pour favoriser le mieux-vieillir, l'inclusion des personnes et générer croissance et emploi. A ce jour 4500 professionnels sont affiliés au cluster et Silver Valley a accompagné ou analysé plus de 2000 projets entrepreneuriaux dédiés au bien vieillir.

www.silvervalley.fr

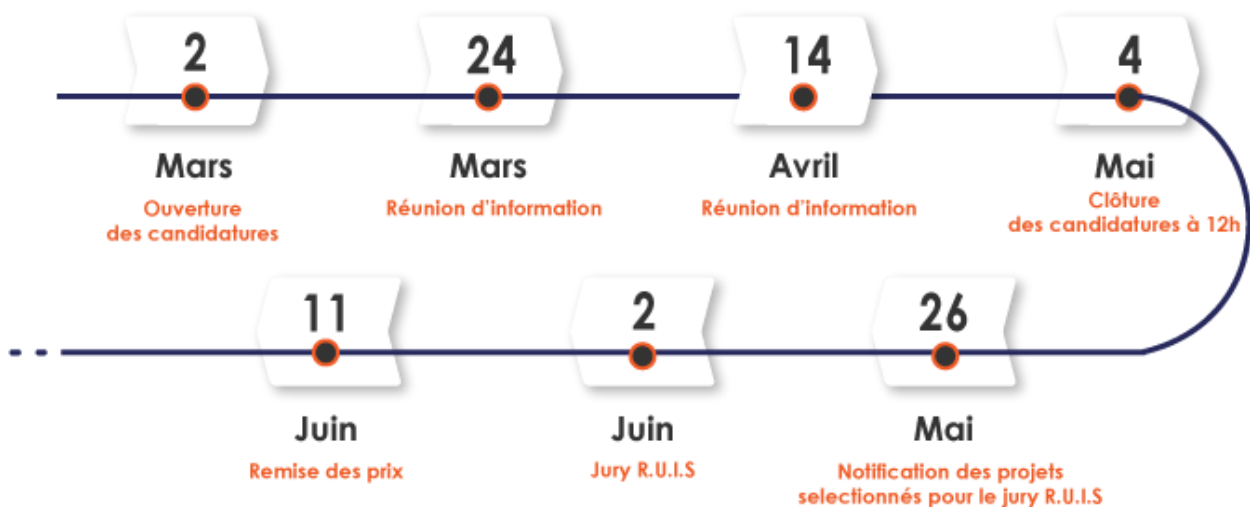
1.2 Le Prix Silver Valley

Le Prix Silver Valley récompense les innovations françaises les plus prometteuses au service de la transition démographique, enjeu majeur des prochaines décennies en France et en Europe.

Tout projet - médico-social & sanitaire ou en faveur du vieillissement actif - en phase d'amorçage ou de déploiement, peut être distingué à condition de démontrer sa pérennité et prouver la faisabilité de ses ambitions de développement.

Pour cela, le jury, composé d'experts de tous horizons, s'appuie sur une stratégie d'évaluation rigoureuse, développée en partenariat avec CentraleSupélec.

1.3 L'agenda



1.4 Le Comité de partenaires



Assurance Retraite Île-de-France

En Ile-de-France, la CNAV tient le rôle de caisse de retraite régionale : c'est l'Assurance retraite Ile-de-France. Elle gère directement la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des cotisants, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale.

En matière d'action sociale, la politique de l'Assurance retraite Ile-de-France est axée sur la prévention de la perte d'autonomie avec une intervention spécifique pour ceux qui sont en situation de fragilité sociale du fait de leurs conditions de vie, des incidences de leur état de santé, de leur niveau de ressources ou de leur isolement.

Il s'agit d'une politique d'action sociale globale, articulée autour de cinq niveaux d'intervention :

- L'information et le conseil à destination de l'ensemble des retraités afin de les sensibiliser aux enjeux du vieillissement
- Le développement d'actions collectives de prévention, via notamment le groupement inter régime Prévention retraite Île-de-France (PRIF) et grâce à son réseau de partenaires

- Le soutien à l'innovation par le biais d'un appel à projet annuel et une coordination du dispositif Vivalab en Ile-de-France pour faire émerger des solutions et services innovants adaptés aux besoins des retraités
- L'accompagnement des retraités fragilisés à partir d'une évaluation individualisée des besoins et d'un plan d'action personnalisé en vue d'apporter les réponses pertinentes aux difficultés identifiées
- L'adaptation des logements au vieillissement ; en ce sens, elle apporte son soutien au développement des lieux de vie collectifs et s'associe aux bailleurs sociaux pour faire évoluer l'habitat social.

Pour en savoir plus sur l'Assurance retraite Ile-de-France et l'ensemble de son offre de service, rendez-vous sur notre site Internet : <https://www.lassuranceretraite-idf.fr/home.html>



La Région Île-de-France

Première région économique française, l'Île-de-France représente à elle seule 31 % du produit intérieur brut (PIB) de notre pays. Première région en Europe, elle bouillonne de talents, d'idées et de capitaux.

Grande région urbaine et rurale, avec une population de 12 millions d'habitants répartis dans huit départements dynamiques, elle dispose de lieux prestigieux qui forgent son identité – universités, grandes écoles, entreprises, musées. Elle est à la pointe de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité.

Elle est aussi la première destination touristique au monde. Le territoire francilien a tout pour gagner la bataille des métropoles et la Région doit aller encore plus loin et plus vite, à l'heure des mutations technologiques ; renforcer son attractivité à l'international pour faire en sorte que les investisseurs étrangers se localisent sur le territoire ; faire ressentir aux Franciliens la fierté d'appartenir à une région unique et solidaire ; valoriser et accompagner au quotidien les territoires et leurs acteurs tout en réduisant les fractures sociales et territoriales.

Alors qu'un français sur 3 aura plus de 65 ans en 2020, elle doit également offrir la meilleure qualité de vie qui soit à ses seniors.

La Région souhaite relever ces défis en s'engageant résolument dans la révolution des transports, en assurant un aménagement du territoire harmonieux, en faisant des lycées des lieux de réussite pour tous, mais aussi en investissant et soutenant les entrepreneurs dans

leurs projets de création, de développement et d'innovation pour créer des emplois en Île-de-France.

Investir aujourd'hui dans la Silver Économie et dans les innovations du secteur est aussi de nature à renforcer le rayonnement international de l'Île de-France sur une thématique majeure de nature économique et sociétale.

Dans cet esprit, la Région se réjouit de son partenariat avec Silver Valley dont le Prix Silver Valley constitue l'une des actions emblématiques.

Plus d'informations sur : www.iledefrance.fr



AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE

1^{er} groupe d'assurance de protection sociale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé. Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe est ainsi très investi dans le domaine de l'action sociale et soutient les initiatives individuelles et collectives en faveur des personnes fragilisées dans le domaine de l'habitat, de la prévention santé et de l'aide aux aidants.

Plus d'informations sur : www.ag2rlamondiale.fr



La Mutuelle Générale

Acteur majeur de l'économie sociale, La Mutuelle Générale protège près de 1,4 million de personnes. Partenaire des groupes La Poste et Orange depuis 70 ans, elle intervient sur

le marché des particuliers et des entreprises, en santé et en prévoyance. Son expérience dans la gestion des régimes obligatoire comme complémentaire, lui confère une expertise globale des métiers de l'assurance santé. Au-delà du simple remboursement des frais

médicaux, elle privilégie en particulier l'accompagnement personnalisé de ses adhérents par des services innovants s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment dans le domaine de la prévention en santé.

Fidèle à ses valeurs mutualistes et n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, La Mutuelle Générale dispose de la liberté nécessaire pour construire une stratégie sur le long terme au seul bénéfice de ses adhérents.

Plus d'informations sur : www.lamutuellegenerale.fr



Eneal, Groupe Action Logement

En 2050, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans à accueillir dans des établissements médico - sociaux de qualité va tripler en France. Pour anticiper cet enjeu sociétal majeur, Action Logement a donc créé la foncière médico-sociale Énéal. Concrètement, Énéal propose aux acteurs publics ou privés non lucratifs d'acquérir leurs établissements, les murs de leurs Ehpad, résidences autonomie, et de financer des opérations ambitieuses de rénovation et de réhabilitation. Les objectifs d'Énéal ? "Réinventer l'habitat des aînés" pour leur garantir des conditions d'accueil, de vie et de soins de qualité, mais aussi pour améliorer l'environnement des professionnels qui y travaillent.

Plus d'informations sur : www.eneal.fr



Malakoff Humanis

Malakoff Humanis est un groupe de protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif.

Malakoff Humanis s'engage tous les jours pour une société plus juste et plus inclusive. Grâce à son modèle redistributif, le Groupe consacre près de 180 millions d'euros pour accompagner les personnes en situation de fragilité et met sa performance au service de l'utilité sociale en se mobilisant pour des grandes causes telles que le cancer, les aidants, le handicap, ou le bien vieillir.

Plus d'informations sur : www.malakoffhumanis.com



OCIRP

L'OCIRP, union d'institutions de prévoyance, innove depuis plus de 50 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de 6 millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, ainsi qu'un accompagnement social personnalisé. Porteuse de l'engagement social de l'OCIRP, sa fondation d'entreprise agit pour les orphelins, accompagne les veufs et les veuves, et soutient les porteurs de projets dans l'optique de favoriser l'autonomie.

Plus d'informations sur : www.ocirp.fr



CentraleSupélec

CentraleSupélec est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, né en janvier 2015 du rapprochement de l'Ecole Centrale Paris et de Supélec. Aujourd'hui, CentraleSupélec se compose de 4 campus en France (Paris-Saclay, Metz, Rennes et Reims). Elle compte plus de 5 000 étudiants, dont 3 800 élèves ingénieurs, et regroupe 18 laboratoires ou équipes de recherche. Fortement internationalisée (25 % de ses étudiants et près d'un quart de son corps enseignant sont internationaux), l'école a noué plus de 170 partenariats avec les meilleures institutions mondiales. Ecole leader dans l'enseignement supérieur et la recherche, CentraleSupélec constitue un pôle de référence dans le domaine des sciences de l'ingénierie et des systèmes, classée parmi les meilleures institutions mondiales. Elle a cofondé l'Université Paris-Saclay en 2020 et préside le Groupe des Écoles Centrale (CentraleSupélec, Centrale Lyon, Centrale Lille, Centrale Nantes et Centrale Méditerranée) qui opère les implantations internationales (Pékin (Chine), Hyderabad (Inde), Casablanca (Maroc)).

Plus d'informations sur : www.centralesupelec.fr



Festival du Bien-vieillir et de la Silver Economie



Les 14 & 15 septembre 2026, Silver Eco organise le Festival du bien-vieillir et de la Silver Economie, l'événement fédérateur de tous les acteurs de la Silver Economie. A cette occasion, seront organisés les trophées Silver Eco, mais également la Silver Night. De nombreuses occasions pour les professionnels du secteur de se rencontrer et de networker. Cet événement est organisé sous les patronages du Ministre des Solidarités et de la Santé, du Ministre de l'Economie, des Finances. Après avoir longtemps porté le message de « changer le regard sur le vieillissement », la nouvelle thématique désormais choisie pour cette édition est de « donner du sens ».

Plus d'informations sur : www.silvereco.org/festival/fr



agevillagepro

Le site d'infos des professionnels du Bien-Vieillir

Agevillage

Depuis 2000, l'équipe d'Agevillage et d'Agevillagepro cherche, vérifie et met en ligne chaque semaine toutes les actualités utiles aux seniors et aux aidants sur www.agevillage.com et aux professionnels de la gérontologie sur www.agevillagepro.com, épaulée par son réseau d'experts (médecins, juristes, directeurs d'établissements...). Eternis SA édite agevillage mais aussi agevillagepro. Eternis SA organise également les formations Humanitude sur tout le territoire français et à l'étranger, qui proposent des outils concrets et pratiques aux professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux, pour un prendre soin de haute qualité et une prévention des risques professionnels au travail. Au croisement de ces différentes activités, un colloque de formation professionnelle consacré aux approches non médicamenteuses qui a lieu chaque année en novembre, à Paris.

Plus d'informations sur : www.agevillage.com



Silver Economy Expo

Silver Economy Expo est l'événement professionnel des services et innovations pour les seniors et les aidants. Depuis 2013, il permet aux acteurs de la filière de présenter leurs innovations, leurs retours d'expérience et la fiabilité de leurs solutions à tous les types de structures ayant les seniors comme clients, résidents ou bénéficiaires. C'est le rdv annuel du secteur, « Pour mieux préparer la société du vieillissement et de la longévité ». Il offre aussi un point de vue unique sur les innovations et start-up qui vont contribuer à relever le défi du vieillissement de la population.

Plus d'informations sur : www.silver-economy-expo.com



Notre Temps

Créé en 1968 et édité par le Groupe Bayard, Notre Temps, 1er mensuel français en diffusion kiosque, est un média généraliste complet qui réunit chaque mois 5,2 millions de lecteurs et internautes*. Proche de ses publics au quotidien, il informe, accompagne, valorise, inspire et traite de sujets variés : santé, retraite, droit, culture, bien-être, numérique, loisirs... Compagnon de plusieurs générations qui aspirent à vivre pleinement les étapes importantes de leur vie, Notre Temps s'inscrit dans le quotidien de chacun, propose des services au plus près des attentes de ses lecteurs et offre des clés pour comprendre le monde qui nous entoure. Eclairage, décryptage, conseils, expertise, bons plans... Notre Temps analyse les tendances pour que chacun puisse profiter pleinement de son temps et savourer sa liberté.

Plus d'informations sur : www.notretemps.com

Article 2 : Éligibilité

2.1 Conditions d'éligibilité

Le candidat sera éligible s'il respecte les conditions suivantes :

- Avoir une structure juridique (association, entreprise, etc.) domiciliée en France et justifiant d'une activité de 5 ans maximum
- Avoir candidaté 3 fois ou moins au Prix Silver Valley (Le Comité des Partenaires se réserve le droit de lever cette exception en fonction de la pertinence du projet proposé)
- Apporter une réponse aux besoins seniors encore en activité ou retraités (autonomes, fragilisés ou dépendants) et/ou de leurs aidants (familiaux ou professionnels)
- Envisager une expansion territoriale de la solution (feuille de route, stratégie, engagements de moyen, ...)
- S'inscrire dans l'une des deux thématiques du Prix Silver Valley (Ref. Article 3.2 : Thématique) Vieillesse active ou Médico-social et Sanitaire
- Avoir rempli le formulaire d'inscription et déposé sa candidature en format PDF (Ref. Article 3 : Candidature) avant la date de clôture de l'appel à projets, par le responsable légal de la structure candidate ou l'un de ses mandataires habilités
- S'acquitter des frais d'inscription et de gestion s'élevant à 200 euros par dossier, à la date limite de dépôt du dossier de candidature. Cette somme est non remboursable et réputée acquise quel que soit l'issue des votes :
 - Par carte bancaire au moment du dépôt de dossier via l'interface : https://jepaieeenligne.systempay.fr/SILVER_VALLEY
 - Par chèque à l'ordre de Silver Valley à envoyer au 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine
 - Par virement sur le compte : Titulaire : Silver Valley // Banque : Caisse d'Epargne Ile-de-France IBAN : FR76 1751 5900 0008 0022 4921 427 // BIC : CEPFRPP751

Pour être acceptée, une candidature ne doit pas :

- Inclure du contenu offensant, obscène ou suggestif, de la propagande, des informations trompeuses, diffamatoires ou dénigrantes à l'égard d'autrui ou encore encourager toute forme de haine, des groupes racistes ou terroristes
- Contenir des propos discriminatoires
- Être partisan ou porter sur certains sujets tels que la religion, la politique, des sujets de société controversés ou des polémiques
- Promouvoir des activités dangereuses ou illicites
- Dénigrer une croyance, une action politique ou une loi
- Encourager la violation de la loi

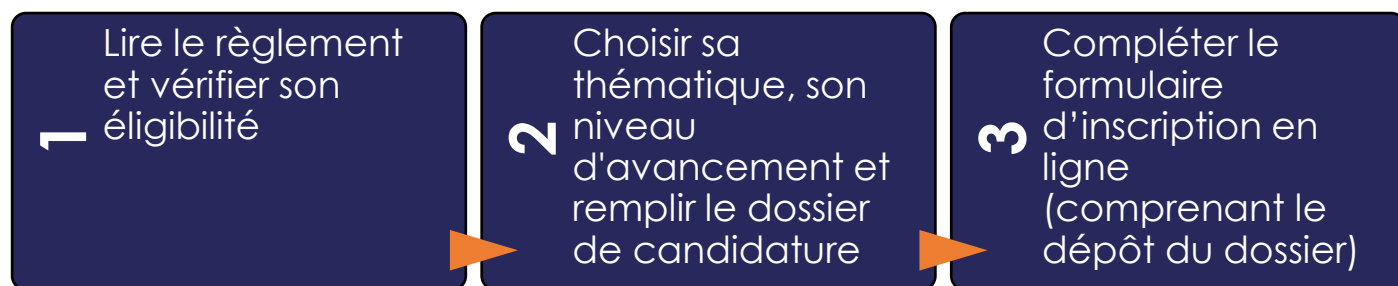
Les anciens lauréats ou candidats des prix précédemment portés par Silver Valley peuvent déposer un nouveau dossier de candidature à condition de toujours respecter les critères d'éligibilité.

À noter : toute candidature incomplète ou ne respectant pas les critères d'éligibilité fixés ne pourra pas être acceptée.

Article 3 : Candidature

3.1 Processus d'inscription

(Ces actions sont réalisées par le candidat)



Le formulaire d'inscription en ligne est disponible ici :

<https://form.typeform.com/to/YAlrkCkN>

Le formulaire de candidature en ligne permet de :

- Compléter les informations sur votre structure
- Compléter les informations sur votre candidature

- Déposer un lien vers votre vidéo de présentation pour candidater au Prix des lecteurs Notre Temps
- S'inscrire dans une thématique (Ref. Article 3.2 Thématique)
- Déposer son dossier de candidature (au format PDF)
- Régler les frais d'inscriptions par carte bancaire (optionnel)

3.2 Thématique (Médico-social & Sanitaire ou Vieillesse active)

Chaque candidat doit s'inscrire dans une thématique pour que sa candidature soit acceptée. Les caractéristiques du projet déterminent le choix de la thématique par le candidat.

Thématique 1 : Vieillesse active

Votre projet s'adresse :

À toutes les personnes de plus de 60 ans avant que l'avancée en âge nécessite de petits ajustements au quotidien (dont GIR 5-6 + pas de GIR)

- votre solution est un produit ou/et service de consommation classique avec adaptation possible à l'avancée en âge (Design universel, offre non-stigmatisante, etc.)

Ou

- votre solution est un produit ou/et service en faveur de la prévention ou/et dédié au vieillissement sans pour autant permettre de compenser une perte d'autonomie importante.

Thématique 2 : Médico-social & Sanitaire

Votre solution est un produit ou/et service dédié à répondre spécifiquement aux besoins des seniors dépendants (GIR 1-4) ou aux besoins de leurs aidants (professionnels ou familiaux)

A noter : Silver Valley se réserve le droit de proposer au candidat de changer de thématique si cela s'avérait nécessaire, dans l'intérêt du candidat.

3.3. Niveau d'avancement (Amorçage ou Déploiement)

Afin d'adapter l'exigence sur certains critères lors de l'évaluation, dues au degré variable de maturité des projets soumis, chaque candidat devra renseigner son niveau d'avancement. Il aura le choix entre :

Niveau amorçage :

Le projet est amont d'un déploiement commercial important :

- Prototypage
- Produit minimum viable
- Expérimentation
- Preuve de concept
- Présérie
- Itération

L'offre peut déjà être commercialisée mais peut encore sensiblement évoluer en fonction des retours des usagers car le projet cherche encore son modèle et son marché.

Niveau déploiement :

La solution est commercialisée et le modèle est établi. Le projet est maintenant en phase de commercialisation de l'offre en visant un déploiement plus important.

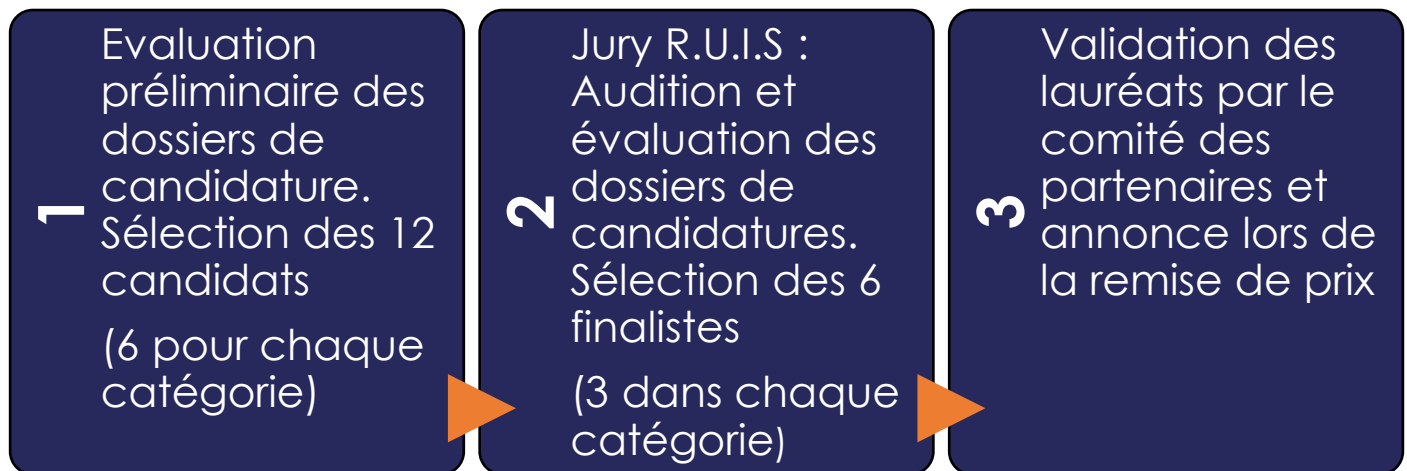
A noter : Silver Valley se réserve le droit de proposer au candidat de changer de niveau d'avancement si cela s'avérait nécessaire, dans l'intérêt du candidat.

→ Pour résumer :

1 candidature = le **dossier de candidature rempli** + le **formulaire d'inscription en ligne rempli**
+ le **respect des conditions d'éligibilité** + le **paiement des frais de participation**.

Article 4 : Évaluation

4.1 Processus d'évaluation



4.2 Méthodologie d'évaluation (R.U.I.S)

La méthodologie développée par Silver Valley permet d'identifier les structures au schéma de développement complet.

L'évaluation des projets se concentre sur la notion de « preuves », c'est-à-dire que le candidat devra justifier précisément la pertinence des directions prises pour sa structure (Ex : preuve de viabilité du modèle d'affaires par des KPIs)

La méthodologie R.U.I.S se découpe autour de 4 axes de preuves :

- **Robustesse** : Preuve que le développement du projet est réalisable en termes de ressources, de temporalité de déploiement, de compétences et de modèle.
- **Utilité** : Preuve du potentiel du projet d'innovation en termes de couverture d'usage. Cette preuve vise à démontrer que le projet d'innovation permet de résoudre des situations de dysfonctionnement, d'insatisfaction ou d'inconfort de vie de la personne âgée.
- **Innovation** : Preuve du caractère innovant du projet : degré d'innovation, temporalité du marché, différenciation et revendication du projet d'innovation comparativement à des solutions existantes en cours de développement ou déjà commercialisées sur le marché.
- **Seniors** : Preuve de la compatibilité entre le projet d'innovation et les préférences, les habitudes, les attentes et l'éthique de consommation de ses

utilisateurs/clients/bénéficiaires cibles. Il s'agit de jauger l'attractivité globale pour les usagers finaux d'une solution. Cet axe de preuve est évalué par un comité d'experts usagers.

4.3 Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est divisé en 15 critères répartis selon les 3 axes de preuves (le dernier axe de preuves « Seniors » étant évalué oralement seulement) :



Un template de dossier de candidature au format PowerPoint est fourni à chaque candidat.

À chacun des 15 critères est associée une slide de réponse dédiée dans le dossier de candidature. Si toutefois, une slide s'avère insuffisante pour prouver de façon satisfaisante l'attendu, alors le candidat pourra dupliquer la slide pour avoir l'espace nécessaire pour présenter sa preuve. Le dossier ne pourra pas cependant excéder 25 pages (hors annexes). Afin de faciliter la lecture des dossiers par les évaluateurs, il est grandement conseillé aux candidats de limiter au maximum les textes rédigés dans les démonstrations. Les graphiques, les mises en forme visuelles et claires, les modélisations, etc., sont largement préférés.

4.4 Le Jury R.U.I.S

Le jury R.U.I.S. (Robustesse, Utilité, Innovation, Seniors) se compose de nombreux acteurs spécialistes d'un champ de compétences de la filière de la silver économie et seront sélectionnés par Silver Valley : responsables d'incubateurs, investisseurs, industriels, consultants en veille techno-économique, marketing, propriété intellectuelle, etc., ainsi

que de représentants d'usagers seniors (intégrés en fonction de leurs expériences et de leur niveau d'expertise).

À chaque étape du processus d'évaluation, chacun des membres du jury aura plusieurs semaines pour la lecture des dossiers et complétera son appréciation des projets lors de séances d'audition des nominés.

Le jury s'appuiera sur les critères d'évaluation en fonction de ses compétences, par exemple : un gériatre évaluera la pertinence de la réponse au besoin alors qu'un investisseur évaluera le modèle d'affaires.

Article 5 : Récompenses

5.1 Distinctions

Les trois lauréats (Lauréat Coup de cœur des seniors, Lauréat thématique Vieillissement Actif et lauréat thématique Médico-social & Sanitaire) du Prix Silver Valley recevront chacun :

- Un accompagnement individualisé durant un an par Silver Valley ;
- Une adhésion gratuite pendant 24 mois à Silver Valley ;
- Des dotations spécifiques de chaque partenaire du Prix Silver Valley en fonction des typologies des projets (accès aux financements, intégration dans le bouquet produits et services des partenaires, dispositifs clés, contrats de prestations de services, intégration aux programmes d'expérimentations, mise en relations qualifiées, actions de mise en visibilité)
- La promotion du projet auprès des acteurs de la filière et des médias via les activités de Silver Valley
- Un stand offert sur le Festival du bien-vieillir et de la Silver Economie organisé par OnMedio les 14 & 15 septembre 2026 au Palais des Festivals de Cannes. (Valeur 550€ HT/stand)
- Un stand offert sur le Salon Silver Economy Expo les 1 & 2 décembre 2026 à Paris Porte de Versailles. (Valeur 550€ HT/stand)

Les deux lauréats (Lauréat thématique Vieillissement Actif et lauréat thématique Médico-social & Sanitaire) du Prix Silver Valley recevront en plus :

- Une dotation de 20 000 €

Le lauréat thématique médico-sociale & sanitaire recevra en plus un stand offert au lauréat Médico-Social & Sanitaire sur le colloque Approches Non Médicamenteuses (ANM) organisé par AgeVillage. (Valeur 1320€HT).

Nouveauté 2026 : Le Prix des lecteurs de Notre Temps sera remis à l'innovation (parmi les 12 finalistes) qui aura recueillie le plus de votes des lecteurs dans une campagne de communication qui sera lancée entre le 28 mai et le 8 juin.

Pour candidater à ce Prix, il suffit, lors de votre dépôt de candidature de transmettre une courte vidéo de 2 minutes maximum (lien youtube ou wetransfer). Cette vidéo doit adopter un discours B to C, clair et accessible, afin d'expliquer en quoi votre solution est innovante, concrètement utile et pertinente dans le quotidien des 50+ et de leurs proches. Vous pouvez réutiliser une vidéo existante, à condition qu'elle soit adaptée à cette audience et qu'elle mette en avant les bénéfices utilisateurs de manière simple, engageante et compréhensible.

Ce Prix n'est pas obligatoire dans le cadre de votre candidature au Prix Silver Valley mais représente cependant une très belle opération de communication auprès d'un public senior.

Le comité des partenaires se réserve également le droit d'attribuer des prix complémentaires en cas de coup de cœur.

5.2 Remise des prix

L'ensemble des projets auditionnés par les jurys seront cités lors de la remise du Prix Silver Valley et un bref descriptif sera publié sur le site : www.silvervalley.fr

Les 6 finalistes sont invités à la remise des prix. Les 2 lauréats ne seront dévoilés que lors de la remise des prix.

Les lauréats du Prix Silver Valley 2026 seront invités à présenter leur projet d'innovation lors d'un évènement regroupant de nombreux acteurs de la filière. À cette occasion, le Prix Silver Valley leur sera remis en présence de membres du réseau, d'officiels et de l'ensemble du Comité des Partenaires. Les résultats seront diffusés aux partenaires et aux médias par communiqué de presse.

5.3. Engagements du lauréat

Le lauréat s'engage à :

- Utiliser la totalité de la somme versée selon le plan de financement présenté dans le dossier de candidature dans un délai de 12 mois maximum.
- Participer à un minimum de deux entretiens avec Silver Valley pour réaliser un bilan du développement de son projet d'innovation suite au premier versement du Prix Silver Valley.
- Participer aux actions Silver Valley sur lesquelles il est orienté, telles que les Mercredis de l'Entrepreneur, les Jeudis Concept Crash, les Silver Week ou encore le Scale Up Lab.
- Fournir un rapport final expliquant les études et les résultats du projet d'innovation, incluant les pièces justificatives ainsi qu'un bilan financier associé. Ce rapport explique et justifie l'ensemble des dépenses du projet d'innovation relatif à la dotation financière.
- Mentionner qu'il est lauréat du Prix Silver Valley dans toute sa communication (mention sur les réseaux sociaux, site web, communiqué de presse ou prises de parole publiques) durant une année calendaire.

5.4 Engagement du Comité de partenaires

Le Comité des Partenaires s'engage à relayer largement l'appel à projets (partenaires, prescripteurs, grand public...)

Le Comité des Partenaires s'engage à accompagner et valoriser un ou plusieurs finalistes (au choix parmi les 6 finalistes) dans le développement de son activité, et à lui faire bénéficier de dotations spécifiques en fonction des projets (accès aux dispositifs, hébergements, financements, contrats de prestations de services...)

Le Comité des Partenaires s'engage à :

- Prendre connaissance de l'ensemble des dossiers reçus par Silver Valley et à faire part de leurs commentaires à l'équipe de Silver Valley
- Participer au Jury R.U.I.S. le 2 juin 2026
- Participer à la Remise Officielle du Prix Silver Valley le 11 juin 2026

5.5 Modalités de versement

La récompense du Prix Silver Valley sera versée à la structure légalement identifiée dans le dossier comme porteuse du projet et à condition d'avoir fourni au préalable un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'adresse gestion@silvervalley.fr.

Le versement s'effectuera en 2 fois sous la forme :

- D'un premier acompte de 50% de la dotation après un premier entretien avec l'équipe de Silver Valley, 3 mois maximum après la remise officielle du Prix Silver Valley.
- Le solde de 50% de la dotation sera versée à l'issue de la dernière audition du porteur de projet par l'équipe de Silver Valley soit 1 an après la remise des prix et à condition que toutes les pièces justificatives aient été fournies au préalable.

Dans le cas où il est constaté un écart important entre le prévisionnel annoncé et la réalisation à mi-parcours, Silver Valley se réserve le droit de ne pas verser le solde de la dotation et de demander le remboursement de l'acompte versé, après avis du Comité des Partenaires.

Si le projet est abandonné avant le début des travaux, le lauréat s'engage à rembourser Silver Valley des sommes versées.

En cas de non-respect des engagements du lauréat définis dans le présent règlement, en particulier si le candidat ne se manifeste pas dans les 12 mois suivant la remise du premier versement de la dotation, le litige sera porté devant le Comité des Partenaires du Prix Silver Valley. Silver Valley se réserve alors le droit d'entamer une procédure de recouvrement de créances à l'égard du lauréat devant les instances compétentes.

Le candidat dispose d'un délai de trois années à partir de la remise du prix pour se manifester auprès de Silver Valley. Passé ce délai, le bénéfice du prix ou du solde de la

dotation en cas de versement de l'acompte serait réputé caduque et le lauréat ne saurait prétendre au versement de celui-ci.

5.6 Conditions de suivi du Lauréat

Le lauréat est automatiquement suivi par Silver Valley pendant une période de 12 mois. L'obtention du Prix Silver Valley permet au porteur de projet d'être, pendant 2 ans, membre de Silver Valley à titre gracieux, à partir du 1er janvier suivant l'année de la remise officielle. Le lauréat pourra ainsi bénéficier des conseils des membres de Silver Valley (industriels, professionnels de santé, centres de compétences, associations d'usagers). En pratique, le lauréat lorsqu'il sera mis en relation par Silver Valley pourra :

- Rencontrer des acteurs de la chaîne de valeur de la filière Silver Économie,
- Compléter sa connaissance des usages, attentes et besoins des seniors,
- Se positionner par rapport à la concurrence,
- Préciser son besoin idéal à combler,
- Réduire de manière utile son projet d'innovation à un périmètre d'ambition porteur de valeur,
- Définir et affiner le cahier des charges fonctionnel du produit ou service,
- Affiner le développement et la mise au point de son projet d'innovation,
- Avoir accès à des lieux de test en conditions réelles (souvent très délicat et possiblement coûteux),
- Définir le niveau de brevetabilité de sa solution (ou concept) retenu,
- Et connaître les mécanismes des systèmes de remboursement sous-jacents pour définir un ou des scénarios de son modèle économique assurant une pérennité et un succès de son produit sur le marché.

Silver Valley a également pour finalité de permettre à ces acteurs de mutualiser des ressources (plateforme collaborative, distribution, veille techno-économique, etc.) et de rendre le territoire Français innovant, attractif et compétitif en permettant la rencontre des offres et des demandes.

5.7 Cas d'annulation du bénéfice

- L'arrêt du projet si le besoin de financement n'existe plus.

- Le non-respect des obligations dérivant de l'ensemble des articles précédents entraîne la nullité de toute délibération du jury.
- La violation d'une clause du présent règlement pourra engendrer l'annulation du bénéfice du Prix Silver Valley.

En tout état de cause, les responsabilités de Silver Valley et des membres du jury ne sauraient être engagées en cas de fraude des candidats, soit à leur égard, soit à l'égard de tiers.

Article 6 : Communication

6.1 Communication

En participant au Prix Silver Valley, chaque candidat autorise les partenaires du Prix Silver Valley et Silver Valley à communiquer, exposer et publier sur le projet, à titre gratuit, dans la limite de la partie communicable renseignée dans le dossier de candidature. Pour toute communication plus détaillée, l'aval du lauréat sera nécessaire.

Chaque Participant accepte d'être médiatisé (réseaux sociaux, site internet, publications, etc.) et autorise Silver Valley, à titre gratuit, à présenter le candidat sur tous les supports de communication, notamment la vidéo de présentation, attachés au Prix Silver Valley, en mentionnant le nom du candidat, en particulier dans le cadre du prix du public organisé avec Notre Temps. La structure et le candidat pourront aussi être mentionnés dans le cadre de la réalisation d'une cartographie représentant les candidats au Prix Silver Valley. Le candidat pourra être filmé ou photographié dans le cadre du Prix Silver Valley.

6.2 Charte graphique

Logo officiel du Prix Silver Valley



PRIX SILVER VALLEY

Le concours d'innovation pour la transition démographique



#27295c

C : 100 %
M : 95 %
J : 31 %
N : 22 %

R : 39
V : 41
B : 92



#ec7539

C : 02 %
M : 64 %
J : 81 %
N : 00 %

R : 263
V : 117
B : 57

Des kits de communication seront proposés aux sélectionnés du jury R.U.I.S, aux finalistes ainsi qu'aux lauréats afin de pouvoir communiquer sur leur sélection. Chaque candidat s'engagera à les utiliser afin de communiquer via ses propres réseaux.

Article 7 : Confidentialité

7.1 Protection des informations confidentielles

Les membres des jurys et toute personne impliquée dans l'évaluation des candidatures au Prix Silver Valley s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles des projets candidats. Un engagement de confidentialité et de non-divulgateion est signé à cet effet, par chaque membre du jury.

7.2 Protection intellectuelle

Les candidats doivent prendre toute disposition nécessaire pour assurer la protection juridique des travaux et/ou projets qu'ils présentent au titre du Prix Silver Valley.

Silver Valley ne saurait être tenu responsable d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle des participants et de confidentialité, prévues à l'article 7 du présent règlement, par des tiers, ni d'une divulgation de tout ou partie des projets par un tiers.

Silver Valley s'engage à faire signer un engagement de confidentialité et de non-divulgence à chaque membre du jury sollicité pour l'évaluation des dossiers.

7.3 Conflits d'intérêts

Avant de recevoir les dossiers, chaque membre du jury s'engage à déclarer sur l'honneur qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt entre sa personne, sa structure et aucun des candidats.

7.4 Protection des informations à caractère personnel

Les données personnelles à savoir e-mail, nom et prénom, communiqués par le participant font l'objet d'un traitement informatique par Silver Valley, afin de permettre l'organisation et la gestion du Prix Silver Valley. Les données personnelles qui sont fournies seront utilisées uniquement pour la gestion du Prix Silver Valley.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le candidat pourra exercer ses droits d'opposition et d'effacement, ses droits de rectification ou de limitation du traitement en adressant sa demande par écrit à l'adresse suivante : Silver Valley, 54 rue Molière 94200 Ivry-Sur-Seine.

L'utilisation des droits d'opposition ou d'effacement avant la Remise du Prix Silver Valley entraîne la suppression immédiate de la candidature.

Article 8 : Responsabilité

8.1 Responsabilité de Silver Valley

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Prix Silver Valley sans préavis ni obligation de motiver la raison. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de fraude d'un candidat. Silver Valley ne saurait être tenu responsable de tout préjudice matériel ou immatériel, direct ou indirect, causé à un candidat, à ses salariés et préposés ou à des tiers, sur leurs biens ou leurs données, pendant le déroulement du Prix Silver Valley ou par la suite. Silver Valley ne saurait être tenu responsable de toute problématique liée au numérique et à Internet, qui aurait pu empêcher un participant de candidater.

8.2 Acception du règlement

La soumission de sa candidature vaut acceptation pleine et entière par le Candidat du présent Règlement.

Le Candidat s'engage à respecter le Règlement ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en la matière en France, et indemnise l'Organisateur de tout préjudice causé à celui-ci par un manquement du Candidat à ceux-ci. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées.

SILVER VALLEY



PRIX SILVER VALLEY

Le concours d'innovation pour la transition démographique

Plus d'informations sur www.silvervalley.fr

COMITÉ DES PARTENAIRES PRIX SILVER VALLEY 2026

